



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture,
Secrétariat général**

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté N°PREF-DCI-BCAR-2024-0968 du 11 juin 2024
fixant les dates, heures et lieux de dépôt des candidatures pour l'élection des députés à
l'Assemblée nationale des 30 juin et 7 juillet 2024

VU le Code électoral,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves Le Breton, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : En application des articles L.157 et R. 98 du code électoral, les candidatures en vue du premier tour et du second tour des élections législatives seront déposées en préfecture dans les délais fixés ci-après :

Pour le premier tour :

Mercredi 12 juin	Jeudi 13 juin	Vendredi 14 juin	Samedi 15 juin	Dimanche 16 juin
9h00/12h00 14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/18h00

Pour le second tour :

Lundi 1 ^{er} juillet	Mardi 2 juillet
14h00/16h00	9h00/12h00 14h00/18h00

Article 2 : Les déclarations de candidatures seront déposées exclusivement à Annecy pour les deux tours à l'adresse suivante :

Préfecture/BCAR
14 rue du 30ème régiment d'infanterie – 74000 ANNECY
Salle d'accueil du public (bâtiment de la cité administrative)

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet

Yves Le Breton